

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le treize Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

Absent(s) ayant donné procuration : M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer à M. CHOFFY Patrick

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat, M. BLOT Bernard

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10 - Présents : 7

Date de la convocation : 06/04/2023 - **Date d'affichage** : 06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 14/04/2023 et publication ou notification du 14/04/2023.

Début de séance 18 h – fin de séance 19h30.

SOMMAIRE

- AFFECTATION RESULTAT COMMUNE - 2022
- AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT - 2022
- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE
- AFFECTATION RESULTAT 2022 - BUDGET ANNEXE
- VOTE DES TAUX 2023
- BUDGET COMMUNE 2023
- BUDGET ASSAINISSEMENT 2023
- BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - 2023
- VALIDATION DEVIS NORIATECH 2023
- TRAVAUX VRD LOTISSEMENT DES 4 VENTS - CHOIX DU SPS
- MONTANT DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
- INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – IHTS

2023-13 – AFFECTATION RESULTAT COMMUNE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022, suivant le tableau ci-dessous
 - Résultat de l'exercice 89 752.64 €
 - Résultat antérieur reporté 76 233.78 €
 - RESULTAT A AFFECTER 165 986.42 €
 - Solde d'exécution d'investissement 4 467 258.36 €
 - REPORT EN FONCTIONNEMENT 165 986.42 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-14 – AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023, suivant le tableau ci-dessous
 - Résultat de l'exercice 13 608.79 €
 - Résultat antérieur reporté 3 114.99 €
 - RESULTAT A AFFECTER 16 723.78 €
 - Solde d'exécution d'investissement – 15 759.47 €
 - REPORT EN FONCTIONNEMENT..... 964.31 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023.
A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-15 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-16 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Serge SIMON.
Mr Patrick CHOFFY, Maire, quitte la séance pour le compte administratif.

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-17 – AFFECTATION RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2012, suivant le tableau ci-dessous :
 - Résultat de l'exercice 0.00 €
 - Résultat antérieur reporté 0.00 €
 - RESULTAT A AFFECTER 0.00 €
 - Besoin de financement 9 600.00 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023.
A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-18 – VOTE DES TAUX 2023

Baisse de 2.11 % par rapport à 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire les taux des quatre taxes d'imposition directes locales pour 2023, soit :
 - Taxe d'habitation 8.13 %
 - Foncier bâti 38 %
 - Foncier non bâti 34.78 %

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-19 – BUDGET COMMUNE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes
 - Section de fonctionnement à 487 935.42 €.
 - Section d'investissement à 4 754 814.36€.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-20 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement à 42 913.66 €
 - Section d'investissement à 34 146.40 €

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-21 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES 4 VENTS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement à 720 000.00 €
 - Section d'investissement à 729 600.00 €

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-22 – VALIDATION DEVIS NORIATECH 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORIATECH pour le contrôle annuel 2023 du poste de refoulement EU pour un montant de 1 160 € HT et précise qu'il y aura 2 interventions dans l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **VALIDE** le devis de l'entreprise NORIATECH pour un montant HT de 1 160 € avec effet au 1er janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-23 – TRAVAUX VRD LOTISSEMENT DES 4 VENTS – CHOIX SPS

Monsieur le Maire indique que pour suivre les travaux de VRD du lotissement des 4 Vents, il faut choisir un coordinateur SPS. 3 propositions ont été reçues : APAVE 1 530 € HT soit 1 836 € TTC, SOCOTEC 2 180.40 € HT soit 2 616.48 € TTC, QUALICONSULT 1 360 e HT soit 1 632 € TTC. Monsieur le Maire précise que la société APAVE intervient déjà sur le bâtiment public et qu'il serait donc judicieux de la prendre pour le lotissement afin d'avoir une certaine homogénéité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société APAVE pour un montant de 1 530 € HT soit 1 836 € TTC
- **AUTORISE** le maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-24 – MONTANT DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Augmentation des subventions par rapport à 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :
 - AFRIQUE SUR LOIRE 100 €
 - ASELCO 100 €
 - CLUB DES ANCIENS D'OUTARVILLE 100 €
 - CLUB D'ANIMATION FAMILIALE 600 €

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-25 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – IHTS

Cette délibération modifie et remplace la n° 2021_013 du 30/03/2021.

L'article 1, filière administrative, est modifié comme suit :

Article 1 : bénéficiaires de l'I.H.T.S.

D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière administrative : Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Rédacteur, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la modification présentée.

En mairie, le 17/04/2023

Le Maire
Patrick CHOFFY